

## FAQ pour le personnel enseignant non détenteur d'un brevet en enseignement

Dans ce guide, vous trouverez plusieurs réponses à vos questions.

### MA CARRIÈRE

#### Documents à fournir lors de votre postulation

Pour postuler comme enseignant(e) non-détenteur(trice) de brevet, vous devez fournir les documents suivants :

- Curriculum vitae
- Copie de votre relevé de notes, diplôme de baccalauréat ou de maîtrise ou votre évaluation comparative du MIFI (pour les gens ayant fait leurs études à l'extérieur du Canada) ou une copie de votre certificat en accompagnement à l'enseignement primaire (30 crédits complétés)
- Copie de votre test de français rédaction, un parmi les suivants:
  - o SEL version F, CÉFRANC, TECFÉE ou TURBO avec une moyenne de 70% ou plus OU attestation de réussite de l'épreuve uniforme de français du Cégep (le relevé de notes final ou le diplôme du collégial peut être fourni comme preuve).

À noter que le test de français n'est pas requis pour enseigner l'anglais langue seconde et l'espagnol.

#### Q - Comment puis-je obtenir une affectation?

**Suppléance occasionnelle (court terme)** : Nous vous invitons à accéder quotidiennement à notre plateforme web au <https://candidaturesuppleance.csmv.qc.ca/>

Pour obtenir de l'aide concernant la suppléance, veuillez contacter le poste 4616 du lundi au vendredi de 6h à 10h ou communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : [recherchesuppleance@csmv.qc.ca](mailto:recherchesuppleance@csmv.qc.ca).

**Remplacement (moyen/long terme)** : Sur notre site Internet, nous affichons les remplacements en cours d'année. Ils sont disponibles à l'endroit suivant : [www.csmv.qc.ca](http://www.csmv.qc.ca) / Emplois / Informations destinées au personnel enseignant / Liste des affectations en enseignement disponibles.

**Opération Grand V (remplacements/contrats pour l'année scolaire)** : Cet événement a lieu généralement à la mi-août après les séances d'affectations des enseignants. Tous les contrats disponibles sont affichés. Tous les enseignants qui n'ont pas obtenu de contrat peuvent se présenter et aller y déposer leur candidature directement aux directions présentes en précisant le(s) contrat(s) qui les intéresse(nt). À titre indicatif : pour l'année scolaire 2023-2024, nous avons 395 contrats disponibles.

**Si le remplacement obtenu est d'une durée prédéterminée de 2 mois ou plus, il s'agit alors d'un contrat.** Lorsque votre contrat sera confirmé, vous recevrez par courriel de la part du secteur enseignant votre lettre d'engagement dans les semaines suivantes. Pour plus de détails, vous pouvez contacter le secteur enseignant au courriel suivant : [srh.dossier.enspro@csmv.qc.ca](mailto:srh.dossier.enspro@csmv.qc.ca).

## Création de votre dossier d'employé ET numéro de matricule

Lorsque votre première affectation vous sera confirmée, vous recevrez un courriel vous précisant les documents à fournir pour l'ouverture de votre dossier. Dans l'éventualité où vous ne le recevez pas dans la semaine suivant votre entrée en fonction, nous vous invitons à communiquer avec nous à [seance\\_accueil@csmv.qc.ca](mailto:seance_accueil@csmv.qc.ca) afin que nous puissions vous le faire parvenir.

Plusieurs documents vous seront demandés afin que vous puissiez obtenir votre premier paiement (ex. : spécimen chèque, NAS, relevé de notes, etc). Votre numéro de candidat(e) temporaire (C0123456) sera transformé en numéro de matricule d'employé(e) (000012345). Celui-ci vous sera envoyé à votre courriel personnel.

## INFORMATIQUE

### **Q - Comment obtenir l'accès au Carrefour (Intranet), aux ordinateurs, aux tableaux interactifs, aux photocopieurs ou pour avoir une adresse courriel du CSS Marie-Victorin?**

- Votre secrétaire d'école/de centre pourra faire la demande pour vous donner accès à ces logiciels.

### **Q – J'ai de la difficulté à me connecter à la plateforme de suppléance. Que dois-je faire?**

Selon la situation, il y a plusieurs possibilités :

- Modifier votre mot de passe. Pour ce faire, vous devez utiliser le lien ci-dessous et cliquer sur « Vous avez oublié vos données d'accès » :  
[https://candidat.csmv.qc.ca/paie/asp/Candidat.aspx?jsid=1&HH\\_0=candidat.general.Accueil&jlrun=candidat.general.OubliMotPasse](https://candidat.csmv.qc.ca/paie/asp/Candidat.aspx?jsid=1&HH_0=candidat.general.Accueil&jlrun=candidat.general.OubliMotPasse)
- \* Vous devez entrer vos nom, prénom et adresse courriel personnelle pour recevoir le nouveau mot de passe.
- Modifier vos disponibilités (date et périodes de disponibilités) : [Procédure de mise à jour de vos disponibilités](#)
- Réessayer de vous connecter à la plateforme de suppléance : <https://candidaturesuppleance.csmv.qc.ca/>
- Pour obtenir de l'aide, veuillez contacter, du lundi au vendredi de 6h à 10h, le poste 4616 ou le courriel suivant : [recherchesuppleance@csmv.qc.ca](mailto:recherchesuppleance@csmv.qc.ca).

## MES CONDITIONS D'EMPLOI

### **Q - Où puis-je consulter la convention collective?**

- Vous pouvez y accéder via le lien suivant : <https://www.syndicatchamplain.com/ma-section/marie-victorin-enseignant/>

## DEMANDE D'ATTESTATION D'EMPLOI OU D'EXPÉRIENCE

### **Q - J'ai besoin d'obtenir une attestation d'emploi ou d'expérience, où dois-je m'adresser?**

- Vous devez en faire la demande par courriel à : [SRH.dossier.enspro@csmv.qc.ca](mailto:SRH.dossier.enspro@csmv.qc.ca)

## TAUX DE SUPPLÉANCE

### Taux de suppléance (remplacement de 20 jours et moins) :

Payé à la période :

Primaire :

<b>60 minutes ou moins</b>	<b>46,52\$</b>
<b>Entre 61 minutes et 150 minutes</b>	<b>116,30\$</b>
<b>Entre 151 minutes et 210 minutes</b>	<b>162,82\$</b>
<b>Plus de 210 minutes</b>	<b>232,60\$</b>

Secondaire :

<b>Moins de 60 minutes</b>	<b>46,52\$</b>
<b>75 minutes plus</b>	<b>69,78\$</b>
<b>150 minutes et plus</b>	<b>139,56\$</b>
<b>Plus de 210 minutes</b>	<b>232,60\$</b>

À la formation professionnelle et à l'éducation des adultes :

**58,77\$/heure**

## ÉCHELLE SALARIALE

Voici l'échelle salariale en date de 2023 lorsque vous obtenez un **remplacement de plus de 20 jours** :

Payé selon une échelle salariale :

Classe-échel	Taux
00-01	46 527,00
00-02	49 636,00
00-03	53 541,00
00-04	55 326,00
00-05	56 550,00
00-06	57 801,00
00-07	60 259,00
00-08	62 820,00
00-09	65 489,00
00-10	68 273,00
00-11	71 174,00
00-12	74 199,00
00-13	77 353,00
00-14	80 640,00
00-15	84 066,00
00-16	92 027,00

Votre échelon est calculé selon le nombre d'années de scolarité complétées (peu importe le domaine) ainsi que le nombre d'années d'expérience en enseignement.

## Scolarité :

- 16 ans = échelon 1
- 17 ans = échelon 3
- 18 ans = échelon 5
- 19 ans = échelon 7
- 19 ans avec doctorat 3<sup>e</sup> cycle = échelon 9

### Exemple :

Quelqu'un qui aurait 16 ans de scolarité (parcours régulier : primaire + secondaire + cégep + université) et 5 ans d'expérience en enseignement serait à l'échelon 6

Scolarité = 16 = (échelon 1) + (expérience = 5) = échelon 6

## À quel moment augmente-t-on d'un échelon ?

- Pour l'expérience : au 1<sup>er</sup> juillet de l'année suivante
- Pour la scolarité : au 1<sup>er</sup> juillet ou à la 101<sup>e</sup> journée dépendant du statut de l'employé et de la date d'octroi des crédits

## Q – Quel est mon échelon? (après avoir obtenu un remplacement de 20 jours et plus)

- Consultez votre relevé de salaire ou votre lettre d'engagement
- Si des questions demeurent, contactez le secteur enseignant par courriel : [SRH.dossier.enspro@csmv.qc.ca](mailto:SRH.dossier.enspro@csmv.qc.ca)

## MA RÉMUNÉRATION

### Q - Où puis-je m'adresser si j'ai des questions à propos de ma rémunération et(ou) de mes avantages sociaux?

- Si vous n'avez pas de contrat, c'est la secrétaire de votre école qui s'occupe de vos paiements.
- Si vous avez un contrat, c'est le secteur de la rémunération qui s'occupe de vos paiements.
- Pour toute question, vous pouvez contacter la ligne Info-PAIE : poste 2093 ou [acces\\_paie@csmv.qc.ca](mailto:acces_paie@csmv.qc.ca)

Voici également un document explicatif pour vous aider à mieux comprendre votre relevé de salaire :

[Lire et comprendre mes relevés de salaire](#)

## AVANTAGES SOCIAUX

### Q - Quels sont les avantages sociaux auxquels j'ai droit si j'ai un contrat (affectation de 2 mois et plus)?

- Banques de congés de maladie (pour un total maximal de 6 jours de maladie monnayables selon le pourcentage d'affectation et le nombre de mois travaillés, soit 0,6 jour/mois).  
*Exemple : pour un contrat de 5 mois à 100% de tâche, l'enseignant aura 3 jours de maladie.*
- Assurances collectives (BENEVA) : Assurance maladie, assurance vie et assurance salaire. Services complémentaires disponibles au choix (ex. : physiothérapie, massothérapie, examen de la vue, etc.).

## FORMATION & ÉTUDES

Plusieurs formations sont offertes par nos universités québécoises.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter cet outil interactif en cliquant sur le lien suivant :

[Formations universitaires - Différentes options de parcours](#)

The screenshot shows an interactive tool with a dark blue background. At the top, there are two tabs: 'Important' (highlighted in light blue) and 'Qui fait quoi?' (highlighted in yellow). Below the tabs, there are several interactive boxes with plus signs (+) to expand content. On the left, a large yellow circle contains the text 'Formations universitaires' and 'DIFFÉRENTES OPTIONS DE PARCOURS'. Below this, there are three yellow boxes listing names and titles: 'Martine Blain CP, insertion professionnelle', 'Sylvie Boutet CP, insertion professionnelle', and 'Karine Bergeron CP, insertion professionnelle'. At the bottom left, the logo for 'Centre de services scolaire Marie-Victorin Québec' is visible. The main content area includes boxes for 'PARCOURS DE 1ER CYCLE UNIVERSITAIRE (menant au brevet)', 'PARCOURS DE 2E CYCLE UNIVERSITAIRE (menant au brevet)', 'PARCOURS POUR LES ENSEIGNANTS FORMÉS À L'ÉTRANGER (pouvant mener au brevet)', 'PARCOURS DE FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES (ne menant pas au brevet)', 'DIFFÉRENTES VOIES D'ACCÈS À LA FORMATION ENSEIGNANTE', and 'DIFFÉRENTES AUTORISATIONS POUR ENSEIGNER'. A 'Reconnaissance des acquis +' button is located at the bottom right.

Il est à noter que vous devez contacter les universités afin de connaître toutes les conditions d'admissibilité et si vous souhaitez en apprendre davantage sur les programmes d'études.

## MA SANTÉ AU TRAVAIL

Q - J'ai des questions en lien avec l'assurance salaire, les accidents de travail, la SAAQ, l'IVAC, les congés de maternité et congés parentaux : où dois-je m'adresser?

- Vous pouvez consulter le [Carrefour](#) sous Espace employé / Ma santé et sécurité au travail.

## J'AI UNE AUTRE QUESTION



**Q - Ma question ne se retrouve pas dans la liste : où dois-je m'adresser ?**

L'équipe Info-RH est disponible du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 16 h.

Notre équipe est disponible durant les heures de dîner.

Par téléphone : Postes 2047 et 2093 (Tous les messages sont écoutés et traités plusieurs fois par jour.)

En personne : 13, rue Saint-Laurent Est, Longueuil (2<sup>e</sup> étage).

Par courriel : [resshum@csmv.qc.ca](mailto:resshum@csmv.qc.ca)